

Tél : +336 79 60 20 81
Mél : eric.schambil@bureauveritas.com

**SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES
COMPTES**
JULIEN BEYE
139 RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12



**57/METZ/SGAMI/ESPACE RIBERPRAY
"REHABILITATION DU BATIMENT Q EN ATELIER
AUTOMOBILE"
57036 METZ CEDEX 01**

**SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES
COMPTES**

Coordination Sécurité et Protection de la Santé

**ANALYSE DE CONCEPTION
en vue de l'élaboration du
D.I.U.O.**

Date d'établissement ou de modification	Rév.	Objet de la mise à jour	Rédacteur
04/08/2025	Rev0		Eric SCHAMBIL

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
OBJET DE L'OPÉRATION	2
FORME ET CONTENU DU DIUO	2
DOSSIER DE MAINTENANCE DES LIEUX DE TRAVAIL - DMLT	3
LISTE DES PRESENTS ET DIFFUSION	3
FICHES D'INTERVENTION	4
Fiche d'intervention N°1	4
Fiche d'intervention N°2	5
Fiche d'intervention N°3	6
Fiche d'intervention N°4	7
Fiche d'intervention N°5	8
Fiche d'intervention N°6.1	10
Fiche d'intervention N°6.2	11
Fiche d'intervention N°6.3	13

PREAMBULE

La transmission du Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O.) au Maître de l'Ouvrage fait l'objet d'un procès-verbal joint au dossier.

Il est joint aux actes notariés établis à chaque mutation de l'ouvrage.

Dans le cas d'une copropriété, un exemplaire du dossier est également remis au syndic de l'immeuble.

Ce dossier doit être actualisé au fur et à mesure des nouveaux aménagements et modifications.

Le Dossier d'Interventions Ulérieures ne concerne pas la prévention des risques dus à l'utilisation proprement dite des ouvrages et équipements.

De même, il n'intéresse pas les ouvrages ou parties d'ouvrages extérieurs à l'opération pour laquelle le Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé a été missionné.

OBJET DE L'OPÉRATION

La présente opération a pour objet :

La Réhabilitation d'un atelier automobile

Espace RIBERPRAY – METZ (57).

FORME ET CONTENU DU DIUO

Le D.I.U.O. rassemble une série de plans permettant de faciliter les travaux prévisibles ultérieurs de maintenance et d'entretien.

Cette liste n'est pas exhaustive, il appartient au Maître d'Ouvrage et au Maître d'œuvre d'y ajouter tout élément nécessaire.

Tous ces documents seront rassemblés par le Maître d'œuvre.

Le Maître d'œuvre transmet au Coordonnateur Sécurité la liste des pièces du DOE.

Cette liste sera jointe au D.I.U.O.

DOSSIER DE MAINTENANCE DES LIEUX DE TRAVAIL - DMLT

- ◆ Si le bâtiment est soumis à l'article R.4211-3 : **Le maître d'ouvrage élabore et transmet aux utilisateurs un Dossier de Maintenance de Lieux de Travail (DMLT).**
- ◆ **Ce document doit être joint au DIUO. Réglementairement il ne fait pas partie de la mission du CSPS.**
- ◆ Ce dossier doit comprendre les éléments prévus aux articles R4212-7, R 4213-4 et R 4215-3 notamment :
 - Ä les niveaux minimum d'éclairage et les règles d'entretien du matériel d'éclairage,
 - Ä les installations de ventilation, aération et assainissement et les règles d'entretien,
 - Ä les schémas électriques,
 - Ä les plans de signalisation des organes de commande, d'éclairage...

LISTE DES PRESENTS ET DIFFUSION

Activité	Entreprise	Interlocuteur	Média de diffusion	Présent
Maîtrise d'ouvrage	SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES	JULIEN BEYE	julien.beye@interieur.gouv.fr	
Maîtrise d'ouvrage	SECRETARIAT CHARGE BUDGET ET DES COMPTES	Julia OSSEMOND	julia.ossemond@interieur.gouv. fr	
Maîtrise d'ouvrage délégué	SGAMI EST	Karin CEZARD	karin.cezard@interieur.gouv.fr	
Maîtrise d'ouvrage délégué	SGAMI EST	Julia OSSEMOND	julia.ossemond@interieur.gouv. fr	
Architecte	ATELIER D'ARCHITECTURE Christian ZOMENO	Christian ZOMENO	atelierarchi.czomeno@aacz.fr	
Maîtrise d'œuvre	TRIGO	BE TRIGO	bet.trigo@orange.fr	
Coordonnateur SPS	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION _ CSPS	Eric SCHAMBIL	eric.schambil@fr.bureauveritas. com	

Fiche d'intervention N°

1

Intervention pour tous travaux sur :

NETTOYAGE DES SURFACES VITREES EN FACADE

Localisation de l'intervention : **Façades**

ACCES

- Intervention de plain-pied.
- Intervention à l'aide d'une PIT (Plateforme Individuelle de Travail).

ELEMENTS A ENTRETENIR

NETTOYAGE DES SURFACES VITREES EN FACADE

Fréquence

Durée

RISQUES IDENTIFIES

- Chute de personnes.
- Chute d'objets.
- Risque lié aux circulations.
- Renversement de la PIT

Matériel ou outillage à apporter

/.

DISPOSITIONS DE SECURITE

- Plan des façades.
- Plan et caractéristiques des sols extérieurs / VRD.
- Réglementation en vigueur concernant les élévateurs de personnel, les EPI.

-En cas d'intervention confiée à une entreprise extérieure, mettre en œuvre les dispositions du décret du 20/02/1992.
-Les mesures arrêtées sur les fiches ne doivent pas empêcher les chefs d'entreprises intervenants de prendre les mesures complémentaires de nature à assurer la protection de leurs salariés.

Mesures liées au Plan de maintenance

/.

Plans ou Documents de Reference

- Assurer la stabilité des appuis de la PIT.
- Balisage interdisant tout accès dans la zone d'intervention.



Commentaire
SPS

Commentaire
MOE

Commentaire
MOA

Fiche d'intervention N°

2

Intervention pour tous travaux sur :

NETTOYAGE DES SURFACES VITREES EN TOITURE

Localisation de l'intervention :

ACCES RESTE A DEFINIR

**ELEMENTS A
ENTREtenir** NETTOYAGE DES SURFACES VITREES EN TOITURE

Fréquence

Durée

**RISQUES
IDENTIFIES**
-Chute de personnes, chute d'objets.
-Chute à travers un matériau fragile.
-Risques liés aux circulations.

Matériel ou
outillage à
apporter

**DISPOSITIONS DE
SECURITE** RESTE A DEFINIR

Mesures liées au
Plan de
maintenance

Plans ou
Documents de
Reference



Commentaire
SPS

Commentaire
MOE

Commentaire
MOA

Fiche d'intervention N°

3

Intervention pour tous travaux sur :

ENTRETIEN DE LA COUVERTURE

Localisation de l'intervention :

ACCES RESTE A DEFINIR

ELEMENTS A ENTREtenir ENTRETIEN DE LA COUVERTURE

Fréquence

Durée

RISQUES IDENTIFIES
 -Chute de personnes, chute d'objets.
 -Chute à travers un matériau fragile.
 -Risque lié aux circulations.

Matériel ou outillage à apporter

DISPOSITIONS DE SECURITE RESTE A DEFINIR

Mesures liées au Plan de maintenance

Plans ou Documents de Reference



Commentaire SPS

Commentaire MOE

Commentaire MOA

Fiche d'intervention N°

4

Intervention pour tous travaux sur :

ENTRETIEN DES FACADES

Localisation de l'intervention :

ACCES

ELEMENTS A ENTREtenir

ENTRETIEN DES FACADES

Fréquence

Durée

RISQUES IDENTIFIES

- Chute de personnes, chute d'objets.
- Risque lié aux circulations de véhicules et du personnel à pied.
- Renversement de la PIT, de l'échafaudage, de la nacelle.

Matériel ou outillage à apporter

DISPOSITIONS DE SECURITE

- Assurer la stabilité des appuis de la PIT, de l'échafaudage, de la nacelle.
- Balisage interdisant tout accès dans la zone d'intervention.
- Utilisation d'un échafaudage conforme (PV de contrôle), d'une nacelle conforme (PV de contrôle réglementaire) + autorisation de conduite de nacelle.

Mesures liées au Plan de maintenance

Plans ou Documents de Reference

- Plan des façades.
- Plan et caractéristiques des sols extérieurs / VRD.
- Réglementation en vigueur concernant les élévateurs de personnel, les EPI.
- Notice relative aux matériaux composant les façades.

NOTA :

- En cas d'intervention confiée à une entreprise extérieure, mettre en œuvre les dispositions du décret du 20/02/1992.
- Les mesures arrêtées sur les fiches ne doivent pas empêcher les chefs d'entreprises intervenants de prendre les mesures complémentaires de nature à assurer la protection de leurs salariés.



Commentaire
SPS

Commentaire
MOE

Commentaire
MOA

Fiche d'intervention N°

5

Intervention pour tous travaux sur :

ENTRETIEN INTERIEUR / RAVALEMENT DES HALLS DE GRANDE HAUTEUR

Localisation de l'intervention :

ACCES

-Intervention à l'aide d'une PIT, d'un échafaudage ou d'une nacelle.

**ELEMENTS A
ENTREtenir**

ENTRETIEN INTERIEUR / RAVALEMENT DES HALLS DE GRANDE HAUTEUR

Fréquence

Durée

**RISQUES
IDENTIFIES**

- Chute de personnes.
- Chute d'objets.
- Risque lié aux circulations.
- Renversement de la PIT, de l'échafaudage, de la nacelle.
- Heurts avec les équipements installés.
- Risque électrique.
- Risque lié aux fluides.
- Risque lié aux équipements mobiles ou comportant des éléments mobiles.

Matériel ou
outillage à
apporter

**DISPOSITIONS DE
SECURITE**

- Programmer les interventions en dehors des horaires d'occupation des locaux.
- Assurer la stabilité des appuis de la PIT, de l'échafaudage, de la nacelle.
- Balisage interdisant tout accès dans la zone d'intervention.
- Utilisation d'un échafaudage conforme (PV de contrôle), d'une nacelle conforme (PV de contrôle réglementaire) + autorisation de conduite de nacelle.
- Utilisation du casque.
- Consignation des installations électriques et fluides.
- Respect des dispositions spécifiques à l'établissement.
- Consignation d'équipements de travail.

Mesures liées au
Plan de
maintenance

**Plans ou
Documents de
Reference**

- Plan de localisation.
- Plan avec coupes.
- Plan et caractéristiques des sols.
- Réglementation en vigueur concernant les élévateurs de personnel.

NOTA :

-En cas d'intervention confiée à une entreprise extérieure, mettre en œuvre les dispositions du décret du 20/02/1992.

-Les mesures arrêtées sur les fiches ne doivent pas empêcher les chefs d'entreprises intervenants de prendre les mesures complémentaires de nature à assurer la protection de leurs salariés.



**Commentaire
SPS**

**Commentaire
MOE**

**Commentaire
MOA**

Fiche d'intervention N°

6.1

Intervention pour tous travaux sur : **ECLAIRAGES**

Localisation de l'intervention :

ACCES

Réparation, remplacement, entretien par :
-Intervention de plain-pied.
-Intervention à l'aide d'une Plateforme Individuelle de Travail (PIT).

**ELEMENTS A
ENTREtenir**

ECLAIRAGE - LOCAUX DE FAIBLE HAUTEUR (H.< 3,00 m).

Fréquence

Durée

**RISQUES
IDENTIFIES**

-Risque électrique.
-Chute de personnes, chute d'objets.
-Risque lié aux circulations.
-Renversement de la PIT.

Matériel ou
outillage à
apporter

**DISPOSITIONS DE
SECURITE**

-Programmation des interventions hors activité des locaux.
-Personnel intervenant habilité.
-Consignation des installations concernées.
-Utilisation d'une PIT conforme et aux normes en vigueur.
-Assurer la stabilité des appuis de la PIT.
-Balisage de la zone d'intervention.

Mesures liées au
Plan de
maintenance

**Plans ou
Documents de
Reference**

-Plan / schémas des installations électriques.
-Notice des appareils installés.

NOTA :

-En cas d'intervention confiée à une entreprise extérieure, mettre en œuvre les dispositions du décret du 20/02/1992.
-Les mesures arrêtées sur les fiches ne doivent pas empêcher les chefs d'entreprises intervenants de prendre les mesures complémentaires de nature à assurer la protection de leurs salariés.



**Commentaire
SPS**

**Commentaire
MOE**

**Commentaire
MOA**

Fiche d'intervention N°

6.2

Intervention pour tous travaux sur : **ECLAIRAGES**

Localisation de l'intervention :

ACCES

-Intervention à l'aide d'une PIT, d'un échafaudage de pied roulant, d'une nacelle.

**ELEMENTS A
ENTRETENIR**

ECLAIRAGE - LOCAUX DE GRANDE HAUTEUR (H.> 3,00 m)

Fréquence

Durée

**RISQUES
IDENTIFIES**

- Risque électrique.
- Chute de personnes.
- Chute d'objets.
- Risque lié aux circulations.
- Renversement de la PIT, de l'échafaudage, de la nacelle.
- Heurts avec les équipements installés.
- Risque lié aux fluides.
- Risque lié aux équipements mobiles ou comportant des éléments mobiles.

Matériel ou
outillage à
apporter

**DISPOSITIONS DE
SECURITE**

- Personnel intervenant habilité.
- Programmer les interventions en dehors des horaires d'occupation des locaux.
- Assurer la stabilité des appuis de la PIT, de l'échafaudage, de la nacelle.
- Balisage interdisant tout accès dans la zone d'intervention.
- Utilisation d'un échafaudage conforme (PV de contrôle), d'une nacelle conforme (PV de contrôle réglementaire) + autorisation de conduite de nacelle.
- Utilisation du casque.
- Consignation des installations électriques et fluides.
- Respect des dispositions spécifiques à l'établissement.
- Consignation d'équipements de travail.

Mesures liées au
Plan de
maintenance

**Plans ou
Documents de
Reference**

- Plan / schémas des installations électriques.
- Notice des appareils installés.
- Plan des locaux avec coupes.
- Plan et caractéristiques des sols.
- Réglementation en vigueur concernant les élévateurs de personnel, les EPI

NOTA :

- En cas d'intervention confiée à une entreprise extérieure, mettre en œuvre les dispositions du décret du 20/02/1992.

-Les mesures arrêtées sur les fiches ne doivent pas empêcher les chefs d'entreprises intervenants de prendre les mesures complémentaires de nature à assurer la protection de leurs salariés.



**Commentaire
SPS**

**Commentaire
MOE**

**Commentaire
MOA**

Fiche d'intervention N°

6.3

Intervention pour tous travaux sur : **ECLAIRAGES**

Localisation de l'intervention :

ACCES

-Intervention à l'aide d'une Plateforme Individuelle de Travail (PIT), d'un échafaudage de pied, roulant, d'une nacelle.

ELEMENTS A ENTREtenir

ECLAIRAGE EXTERIEUR

Fréquence

Durée

RISQUES IDENTIFIES

- Risque électrique.
- Chute de personnes, Chute d'objets.
- Risque lié aux circulations.
- Renversement de la PIT, de l'échafaudage, de la nacelle.

Matériel ou outillage à apporter

DISPOSITIONS DE SECURITE

- Personnel intervenant habilité.
- Balisage de la zone d'intervention.
- Consignation des installations concernées.
- Utilisation d'un échafaudage conforme (PV de contrôle), d'une nacelle conforme (PV de contrôle réglementaire) et autorisation de conduite de la nacelle.
- Assurer la stabilité des appuis de la PIT, de l'échafaudage, de la nacelle.

Mesures liées au Plan de maintenance

Plans ou Documents de Reference

- Plan / schémas des installations électriques.
- Notice des appareils installés.
- Réglementation en vigueur concernant les élévateurs de personnes, les EPI.

NOTA :

- En cas d'intervention confiée à une entreprise extérieure, mettre en œuvre les dispositions du décret du 20/02/1992.
- Les mesures arrêtées sur les fiches ne doivent pas empêcher les chefs d'entreprises intervenants de prendre les mesures complémentaires de nature à assurer la protection de leurs salariés.



Commentaire SPS

Commentaire MOE

Commentaire MOA